



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°43**

Date de Publication
<b>14 AVR. 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>14 AVR. 2022</b>
Date de la convocation
<b>22 mars 2022</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme LABI-MALAKIAN à Mme le Maire  
Mme LOVERA à Mme Patricia HATEMIAN-SOLARI  
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE  
M. MORTELETTE à Mme MATEO  
M MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

**Objet : Personnel communal. Direction des Moyens Généraux et Achats Publics/Service entretien. Création de trois emplois non permanents d'agents de salubrité pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Madame le Maire expose à ses collègues que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à la saison estivale, il est nécessaire de créer 3 emplois d'agent de salubrité, à temps complet, sur le grade d'Adjoint technique territorial, catégorie C, dont les missions sont les suivantes :

- Entretien des toilettes publiques
- Conduite de la balayeuse électrique
- Balayage des rues
- Propreté des corbeilles du centre-ville
- Entretien des abords des parkings

Les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, conformément au planning déterminé par le responsable du service entretien en fonction des besoins.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la création des trois postes non permanents telle que mentionnée ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 29 mars 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASSIS" and "18" and features a central emblem with a star and a figure. The signature is a stylized, cursive script.